

INSCRIPTION À LA GARDERIE ET À LA CANTINE

Formulaire d'inscription et de facturation à rendre dans les boîtes aux lettres de l'école concernée AVANT LE 15 JUIN 2026

Formulaire à retirer en mairie.

Vous recevrez vos codes d'accès au Portail Familles par mail dès que l'inscription à l'école sera validée et votre dossier « inscription périscolaire » transmis (vérifier vos courriers indésirables le cas échéant)

Accès au portail familles : <https://mairie-val-doingt.portail-defi.net/>

Délais :

Inscriptions jusqu'au mercredi soir de la semaine précédente pour la cantine

Inscriptions jusqu'à la veille midi pour les garderies du matin et du soir (hors week-end)

Les documents suivants dûment complétés et signés seront à déposer :

- **REGLEMENT INTERIEUR** signé à déposer dans l'onglet « **Mes Alertes** » :
Ce document est obligatoire pour toute inscription ; vous recevrez un mail de confirmation lorsque nos services l'auront validé et vous pourrez alors accéder aux inscriptions ou annulations. Le règlement est à lire attentivement avec votre enfant.
- **DOCUMENTS ANNEXES IMPORTANTS** à déposer dans l'onglet « **Mon Compte** » puis « Transmettre des documents »
 - Attestation CAF de **quotient familial**
 - Mandat **SEPA et RIB** si vous optez pour le prélèvement automatique
 - **PAI** si votre enfant est concerné par un protocole médical

Précisions :

- Veillez à bien aller jusqu'au bout de la procédure pour VALIDER votre panier ; vous recevrez un mail de confirmation pour toute inscription ou annulation d'activité (cantine ou garderie).
- Pour la garderie du soir, vous inscrivez votre enfant sur la totalité de la plage dédiée, de 16h30 à 18h30, mais vous serez bien facturés à l'heure si vous récupérez votre enfant avant 17h30.
- Il est possible de demander une tarification et une gestion des inscriptions séparées pour les parents séparés, avec deux référents pour un enfant, pour cela envoyer votre demande à la coordinatrice de votre secteur.
- La facture du mois écoulé consultable sur le Portail Familles est uniquement informative, c'est le Trésor Public qui vous envoie les factures.

Si vous avez des difficultés pour imprimer et scanner vos documents, ceux-ci sont disponibles en version papier à la mairie. Vous pourrez ensuite les déposer dans les boîtes aux lettres cantine/garderie de l'école concernée.

COORDONNEES DES COORDINATRICES PERISCOLAIRES POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Emilie MANUS pour les écoles du Bois d'Oingt : periscolaire.bo@valdoingt.org 06.45.96.09.83

Hélène GIMENEZ pour les écoles d'Oingt et Saint-Laurent d'Oingt :
periscolaire.oingt@valdoingt.org, periscolaire.slo@valdoingt.org 06.79.67.78.43.